

# COMMUNE DE HADOL

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2016

### Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 15    Votants : 18

Date de la convocation : 17/06/2016

*Présents* : COLIN R, COURTOIS-PAULUS A, HACH S, BONNAVENTURE C, GEORGE M, GEORGEL M, AUBERTIN V, CARITEAU J-P, COUTINHO V, FRICOT F, LATRAYE E, MANGEOL S, MATHIEU M, RICHARD P-A et VAUTRIN-ROLLOT A.

*Madame Corine BONNAVENTURE a été nommée secrétaire.*

*Absents excusés* : Myriam THIEBAUT a donné pouvoir à Anne COURTOIS-PAULUS

*Daniel MOUGEL a donné pouvoir à Michel GEORGEL*

*Agnès COLIN a donné pouvoir à Sabine MANGEOL*

*Absente* : Armelle SERVRANCKX

Après avoir validé le compte-rendu de la séance du 19 mai 2016,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

### **Vie communale**

- Suite à la remise du Prix National de la Construction Bois pour le groupe scolaire à Paris, il est décidé le remboursement des frais de déplacement des deux élus qui ont représenté la commune, voté à l'unanimité

### **Restauration scolaire**

12 000 repas servis cette année soit environ 87 repas par jour en moyenne contre 85 l'an dernier. Le coût total d'un repas est estimé à 8,50 €.

- le coût du ticket de cantine aux familles restera inchangé pour l'année 2016/2017 soit 4,40 € vendu par carnet de 5 ou 10 à la Mairie

- Repas Personnel de cantine : 4,40€

- Repas Adulte : 7,00€

voté à l'unanimité

- Pour les enfants scolarisés en Classe d'Inclusion Scolaire, il est décidé à l'unanimité que le reste à charge aux familles sera de 4,40 € dans la limite de 8,50 € payés par repas.

### **Finances**

- Une remise en état du terrain de football est nécessaire. Deux devis sont présentés, l'un de 4200 € et le second de 7300 €.

Il est décidé de remettre en état le terrain (1 contre, 2 abstentions), le devis N°1 est retenu.

Pour le règlement des travaux, une modification sera apportée au budget principal par le biais d'une décision modificative.

En effet, en période estivale, le déficit de pluviométrie engendre une détérioration du terrain. Une commission dédiée devra réfléchir à une solution pérenne. Se proposent d'y participer Michel GEORGE et Corine BONNAVENTURE, y sera associé un représentant du FCHD.

- Le grappin de la commune sera cédé pour la somme de 500 € à Monsieur LEDUC d'Uzemain, voté à l'unanimité

## **Bâtiments**

- L'Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmé) correspond à un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (Mairie, Foyer Hadolais, Complexe polyvalent, Eglise, Salle de polyactivités, Encrier aux Champs) dans un délai déterminé.

Compte tenu de l'impact financier des travaux nécessaires, il est proposé que la commune les réalise sur une durée de 6 ans, voté à l'unanimité

- Réhabilitation de l'ancien bureau de Poste

Avenant N° 1 au marché du lot 1 Démolition/Gros œuvre/VRD d'un montant de 5300 € HT : suite à une discussion engagée par un élu du fait du montant important de l'avenant, il est retenu une négligence de diagnostic à l'élaboration du dossier technique, de ce fait une négociation avec les différents intervenants sera diligentée.

Avenant N°1 au marché du lot N°4 Menuiseries extérieures aluminium d'un montant de 351 € H.T, voté à l'unanimité

## **Urbanisme**

- La recodification du code de l'urbanisme se traduit par l'émission de tables de concordance anciennes/nouvelles numérotations des articles impactés, voté à l'unanimité

## **Intercommunalité**

- Projet de périmètre de la future Communauté d'Agglomération, voté à l'unanimité

## **Subvention**

- Convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » dans le cadre de la rénovation d'une partie de l'éclairage public (12 candélabres et armoires), voté à l'unanimité

## **Personnel**

- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>er</sup> classe dans le cadre de la promotion interne, voté à l'unanimité

- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe (20/35°), voté à l'unanimité

- Recrutement de deux agents (35/35°) pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, voté à l'unanimité

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Un membre du conseil municipal fait part à l'Assemblée de l'existence d'un compte Facebook « Hadol », il est répondu que ce dernier n'est pas officiel.

Les subventions allouées seront votées au conseil municipal de septembre, seuls les dossiers déposés au préalable seront pris en compte.

Une jeune hadolaise sollicite une aide de la commune pour sa participation au Championnat de France d'équitation, un avis défavorable est émis à la majorité.

Tirage de la liste préparatoire pour la constitution des jurys d'assises :  
Mesdames Françoise BLAUDEZ, Sabrina FROMENT, Monique MATHIEU (Buzegney) et  
Messieurs Rodolphe SIESS, Ghislain L'HÔTE et Jordan GURY.

Les membres du Conseil Municipal se rendront à l'étang communal pour un souci au niveau de la digue.

La séance est levée à 22h40.

Fait à Hadol, le 5 juillet 2016  
Le Maire,  
Roger COLIN



  
La secrétaire de séance,  
Corinne BONNAVENTURE